

SEANCE DU 11 AVRIL 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI – A. SANTINI F. SEVEON – JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI – PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI – JJ. LEWIS – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – MT PETRUCCI – JP. PINELLI – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : E. CECCALDI à P. GUIDONI – E. MARCELLI à G. BRUN.

Date de convocation : 05/04/2012

Date d'affichage :

Secrétaire : JM. TEALDI

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2012

ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Le Président a exposé au conseil communautaire au cours du débat d'orientation budgétaire du 5 avril 2012 les conditions de préparation du budget primitif et notamment les principaux programmes à poursuivre et engager.

Le Président soumet à l'assemblée communautaire le budget primitif des Ordures Ménagères 2012 qui se présente tel qu'il suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 3 401 672.00 €

RECETTES : 3 401 672.00 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 1 170 695.00€

RECETTES : 1 170 695.00€



VU l'avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 3 avril 2012.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2012 des Ordures Ménagères tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, le 11 avril 2012

Pour copie conforme

Le Président

